

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-180 du 19 août 2010 portant nomination d'experts
auprès de la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux**

NOR : SASM1030754S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5311-1, L. 5311-2, R. 5212-7 à R. 5212-11,
D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2010-17 du 2 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la
Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommé expert auprès de la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs
médicaux, à titre complémentaire pour l'année 2010, M. HARTMANN (Daniel).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux est chargé de l'exécution de la présente
décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 19 août 2010.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
M. POT